

Strassen, 14 juillet 2015

Rapport

Assemblée générale ordinaire du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)

14 mars 2015

Artikuss Soleuvre

1. Appel des délégués, vérification de leurs pouvoirs et paroles de bienvenue du Président du COSL

1.1. *Délégués des membres actifs du COSL*

Fédération Aéronautique Luxembourgeoise (FAL)

M. Arny Weber

American Football Federation Luxembourg (AFFL)

M. Marc Watry

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM)

M. Fred Bertinelli

M. Fred Charlé

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)

M. Claude Haagen

M. Georges Klepper

Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL)

M. Lucien Franck

M. Marc Joseph



Fédération Luxembourgeoise des Sociétés d'Aviron (FLSA)

M. Stéphane Cesari

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)

M. Robert Smit

Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB)

M. Henri Pleimling

M. Pit Kessler

Fédération Luxembourgeoise des Amateurs de Billard (FLAB)

M. Sergio Berardi

Fédération Luxembourgeoise de Boules et Pétanque (FLBP)

M. Gerard Schneider

M. Roland Breuskin

Fédération Luxembourgeoise de Boxe (FLB)

M. Roland Erpelding

M. Camille Majerus

Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak (FLCK)

Mme Christiane Bruns

M. P. Baudouin

Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs pour Cardiaques (ALGSC)

M. René Recking

M. Marcel Kemmer

Fédération Luxembourgeoise de Cricket (FLC)



M. Mark Smith

Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FLSC)

M. Emile Hermes
M. Richard Spautz

DanceSport Federation Luxembourgeoise (DSFL)

M. Demy Rosen

Fédération Luxembourgeoise de Darts (FLD)

Excusée

Fédération Luxembourgeoise des Echecs (FLDE)

M. Pierre Fattebene

Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme (FLERA)

Excusée

Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)

M. Pascal Tesch

Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres (FLSE)

Mme Romaine Rollinger
Mme Natascha Grün

Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)

M. Paul Philipp
M. Jean Schiltz

Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)



M. Robert Lessure

M. Jürgen Kanther

Fédération Luxembourgeoise de Golf sur Pistes (FLGP)

Excusée

Fédération des Guides Luxembourgeoises (FGL)

Absente

Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)

M. Jeannot Goebel

M. José Machado

Fédération Luxembourgeoise d'Haltérophilie, de Lutte et de Powerlifting (FLHLP)

Absente

Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH)

M. Christian Schmitt

Hockey Club Luxembourg (HCL)

M. Vincent Ulens

Mme Margot Pels

Fédération Luxembourgeoise de Hockey sur Glace (FLHG)

Mme Monique Scheier

Mme Karin Schneider

Indiaca Fédératioun Letzebuerg (IFL)

Absente



Fédération Kickersport Luxembourg (FKL)

M. Antoine Turpel
M. Jean-Louis Thijssen

Société Luxembourgeoise de Kinésithérapie du Sport (SLKS)

Mme Mady Pelzer
M. Gilles Hendel

Fédération Luxembourgeoise de Korfball (FLKB)

Absente

Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises (LASEL)

M. Fernand Claude
Mme Monique Krecké-Giver

Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire (LASEP)

M. Paul Stoffel
Mme Nicole Kuhn-Di Centa

Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP)

M. Georges Kintziger
M. Robert Thielen

Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS)

Dr. Charles Delagardelle

Motor-Union du Grand-Duché de Luxembourg (MUL)

M. Michel Turk

Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)



3, route d'Arlon • L-8009 Strassen

Mme Christiane Meynen

Association Luxembourgeoise des Olympiens (ALO)

Excusée

Luxembourg Paralympic Committee (LPC)

M. Dan Theisen

Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs (FLPS)

M. Dan Schleich

M. Mathias Schmit

Association des Professeurs d'Education Physique(APEP)

M. Claude Schumacher

M. Yann Schneider

Fédération Luxembourgeoise des Quilleurs (FLQ)

M. Othello Pescarolo

M. Berto Bargagna

Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

M. Steve Karier

M. Arnaud Tribellini

Scouting in Luxembourg (SIL)

M. Henri Schreiner

Fédération Luxembourgeoise de Ski (FLS)

M. Jean Leyder

Mme Liz Elvinger

Special Olympics Luxembourg (ALPAPS)



3, route d'Arlon • L-8009 Strassen

M. Marc Feltgen

Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace (FLSG)

Mme Anne Chlecq

Mme Nadine Knepper

Sportspress.lu

M. Pierre Gricius

M. David Thinnes

Fédération de Squash Luxembourgeoise (FSL)

Absente

Fédération Luxembourgeoise des Activités et des Sports Subaquatiques (FLASSA)

M. Remy Mousel

Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)

M. François Krecké

Mme Monique Krecké

Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

M. Jean-Marie Linster

M. Marco Schmit

Fédération Luxembourgeoise de Tir à l'Arc (FLTA)

M. Jean-Claude Dolinski

Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives (FLTAS)

M. Mil Manderscheid

Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTRi)



M. Claude Radoux

M. Tun Mouraud

Fédération Luxembourgeoise de Voile (FLV)

M. Jean- Claude Gelhausen

Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

Mme Chantal Schomer

Mme Norma Zambon

Luxembourg Waterski and Wake Federation (LWWF)

M. Patrick Besch

1.2. *Ont assisté en outre à l'Assemblée générale ordinaire*

1.2.1. Les membres du Conseil d'administration et le personnel professionnel

André Hoffmann, Jean-Louis Margue, Paul Marcy, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Alwin de Prins, Alex Goergen, Rita Krombach, Axel Urhausen, Caroline Weber,
Marie-Paule Hoffmann, candiate à un poste de membre au Conseil d'administration

Daniel Dax, Heinz Thews, Sam Kries, Nathalie Felten, Sven Klein, Gilles Mehlinger

1.2.2. Les membres de la commission de contrôle financier

François Wies, Guy Schmit, Jacques Joseph

1.2.3. Des membres du Conseil consultatif, de la Commission luxembourgeoise d'arbitrage pour le sport, du Conseil de discipline contre le dopage et des commissions du COSL

1.2.4. *Les membres honoraires*

Norbert Hauptert, président d'honneur, Marc Theisen, président d'honneur, Dr. Charles Delagardelle, Claude Alesch, Vonny Colas-Hentges, Marc Schlungs, Armand Wagener, Pilo Fonck, Camille Gonderinger, Carlo Hoffmann.

1.2.5. *Les invités*

M. Romain Schneider, Ministre des Sports
M. Georges Engel, Maire de la Commune de Sanem
M. Robert Thillens, Commissaire de Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports
M. Marc Mathekowitsch, Conseiller du Ministre des Sports,
Mme Mariette Hames, Responsable du service médico sportif

1.2.6. *Des représentants de la presse écrite, parlée et télévisée*

2. **Adoption du rapport de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2014**

Le rapport de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. **Discours du Président du COSL M. André Hoffmann**

Le Président du COSL M. André Hoffmann expose le bilan de l'année 2015 avec comme événement majeur les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi (Russie) ainsi que les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing (Chine), et porte son regard déjà vers les événements majeurs en 2015 et en 2016.

Sur le plan sportif, la grande satisfaction a été que le Luxembourg était représenté à Sotchi par l'athlète Kari Peters. Les résultats réalisés sur place par Kari Peters n'ont pas répondu à toutes les attentes, partiellement en raison d'un refroidissement d'origine virale apparu à quelques jours du début des compétitions qui a diminué les chances de Kari Peters pour réaliser un meilleur résultat. L'athlète a renoncé sur place à prendre le départ de la course des 15km classiques.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se sont déroulés à Nanjing (République Populaire de Chine) du 16 au 28 août 2014 ont donné entière satisfaction, aussi bien concernant la participation et le comportement de la délégation que

concernant le bilan sportif réalisé par les athlètes. Elodie Tshilumba en athlétisme (saut en hauteur), Felix Penning en judo (moins de 81 kg), Monique Olivier en natation (200 m 4 nages, 400 m et 800 m nage libre), et Julie Meynen en natation (50 m, 100 m et 200 m nage libre) ont fait partie de la délégation. Le bilan sportif est remarquable, avec en résumé une médaille de bronze pour Felix Penning en équipe mixte de judo et une 9^e place en épreuve individuelle des -81kg, une 4^e place sur 50 m nage libre et une 6^e place sur 100 m nage libre pour Julie Meynen, une 5^e place en saut en hauteur pour Elodie Tshilumba qui a franchi la barre à 1,81m ainsi qu'une 9^e place pour Monique Olivier sur 800 m nage libre.

La délégation pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Vorarlberg / Liechtenstein comprenait deux jeunes skieurs : Christophe Bock et Paul Elvinger. Les deux athlètes étaient engagés dans deux épreuves de ski alpin : le slalom (36^e place pour Paul Elvinger, élimination de Christophe Bock) et le slalom géant (63^e place pour Paul Elvinger, 64^e place pour Christophe Bock). Compte tenu du degré de difficulté des pistes de slalom et de slalom géant, les performances des deux jeunes athlètes sont dans l'ensemble satisfaisantes.

Individuellement, les athlètes luxembourgeois ont pu réaliser au courant de 2014 et au début de 2015 plusieurs performances sportives remarquables. Gilles Müller a pu se hisser à la 36^e place du « Ranking » mondial en tennis, en natation Laurent Carnol a réalisé une 8^e place aux championnats d'Europe sur 200m brasse, Bob Bertemes sort 5^e du concours du lancer du poids lors des championnats d'Europe d'athlétisme indoor ou encore Jenny Warling réalisant une 2^e place lors des championnats d'Europe et une 5^e place lors des championnats du Monde de karaté.

Dans les sports collectifs, les 13^e et 17^e places réalisées lors des championnats d'Europe à Lisbonne respectivement des championnats du Monde à Tokyo par l'équipe nationale dames de tennis de table et l'accès au troisième tour du Challenge Cup en volleyball par l'équipe Dames de la Résidence Walferdange méritent d'être soulignées.

De manière générale, les athlètes luxembourgeois ont assuré une bonne présence sur la scène internationale.

En tant que grands événements futurs, le Président pointe les JPEE en Islande, les Jeux Européens à Baku et le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Tbilissi qui figurent à l'agenda pour 2015. Pour 2016, les regards sont déjà tournés vers les Jeux Olympiques de Rio 2016.

L'édition 2015 en Islande bouclera le 2^e tour au niveau des organisateurs des JPEE. San Marino sera pour la 3^e fois organisateur des JPEE en 2017, avant que le Monténégro ne rejoindra le groupe des organisateurs en 2019. Le Luxembourg sera présent avec une forte délégation à Reykjavik.

La première édition des Jeux Européens à Baku sera innovatrice à plusieurs égards. D'un point de vue institutionnel, les Jeux Européens seront organisés par le Comité Olympique Européen, dont les Comités Olympiques Nationaux sont membres avec droit de vote. La plupart des compétitions à Baku revêtiront un niveau international élevé, et offriront une nouvelle plateforme qui permettra aux athlètes de se présenter à un autre événement multisports de grande envergure. La ville hôte de la 2^e édition sera officialisée sous peu, avant le début des Jeux à Baku.

La délégation pour les FOJE à Tbilissi offrira aux jeunes athlètes sélectionnés une plateforme leur permettant de se mesurer avec les meilleurs de leurs catégories d'âge dans leurs disciplines respectives.

Un autre élément fort de l'année 2014 fut la présentation du concept intégré pour le sport au Luxembourg en juillet 2014. Basé sur des données fondées (en partie fournies par le Ministère des Sports), le concept sportif revendique une autre dimension pour le sport, au-delà du secteur sport à titre isolé. Le sport doit être perçu comme un élément constitutif de la société à part entière, ayant des ramifications bien au-delà du secteur sport proprement dit, étant donné que le sport affecte différents aspects de la vie (école, économie, santé, bien-être, loisirs). 90% des aspects faisant partie du concept sportif figurent dans le programme gouvernemental 2013-2017, et les premières réalisations du concept sportif ont déjà été lancées ; d'autres chantiers importants et d'impact plus général pour la société en tant que telle restent à être engagés.

L'équipe interne du COSL, bien qu'insuffisante en termes de nombre d'employés en comparaison avec d'autres Comités Olympiques Nationaux d'autres petits Etats, vient d'être complétée avec la prise de fonction du nouveau secrétaire général et l'engagement au 1^{er} janvier 2015 d'un nouveau directeur administratif. Sur proposition du Président, et de l'assentiment de l'Assemblée générale, la secrétaire générale sortante est nommée membre d'honneur du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

Au niveau des relations internationales, le COSL est représenté auprès des organisations européennes et mondiales représentatives et a participé aux réunions suivantes : Assemblées générales des JPEE en Islande (17 mai 2014) et à

Baku (22 novembre 2014), Assemblée générale de l'Association des Comités nationaux olympiques mondiaux (ACNO) à Bangkok (7 et 8 novembre 2014), Assemblée générale des Comités Olympiques Francophones tenue à Bangkok (8 novembre 2014), Assemblée générale des Comités Olympiques Européens (COE) à Baku (22 et 23 novembre), Séminaire des Comités Olympiques Européens à Nicosie (23 et 24 mai 2014) et réunions du Pool Européen du Sport (10 mai et 21 octobre 2014). Ces occasions représentent autant d'opportunités de s'échanger avec les représentants d'autres comités olympiques et d'ancrer le mouvement olympique et sportif luxembourgeois dans les structures européennes et internationales dont il fait partie depuis de longues années.

Le lancement de la marque Team Lëtzebuerg répond aux réflexions menées de longue date pour moderniser l'apparition publique du COSL en plaçant les sportifs et athlètes d'Elite au centre des outils et efforts de communication.

Le concept intégré pour le sport au Luxembourg reste la pièce maîtresse pour positionner le sport au centre des débats sociétaux et pour amorcer les étapes prochaines pour une transposition dans un plan d'action des mesures concrètes et prioritaires au profit de sport et de la société.

Les grands dossiers sous-jacents à l'implémentation du concept intégré sont multiples, et les priorités devront porter sur

- le financement général du sport au Luxembourg et l'ajustement de certains canaux tout en ménageant une surcharge pour le budget de l'Etat,
- la concrétisation, telle qu'énoncée dans le programme gouvernemental, d'une Académie du Sport ou d'un Institut du Sport permettant d'optimiser l'encadrement scientifique et médical, systématique et complet des sportifs faisant partie des cadres nationaux et d'élite tout en devenant bénéfique pour une couche de sportifs plus large, et
- la valorisation des métiers sport par la mise en place d'un cadre pour un agrément de certaines carrières professionnelles sportives.

A côté des grands dossiers, plusieurs mesures ponctuelles ont déjà été abordées telles que les améliorations à apporter au régime des contrôles effectués par les services du médico sportif, ou encore la continuation du système des chèques services accueil dont le principe reste acquis, tout en rapprochant le système en tant que tel davantage du Ministère des Sports.

La coopération dans le respect des orientations de la loi concernant le sport entre le COSL et le Ministère des Sports ainsi que l'application du nouveau code antidopage constituent d'autres édifices importants pour le développement d'une

politique des sports dynamique résolument tournée vers l'avenir. Le sport mutant d'un secteur dépendant du budget de l'Etat vers un partenaire contributeur à échelle variable au budget de l'Etat est enfin une autre vision qui se retrouve au centre des propositions du concept intégré pour le sport au Luxembourg.

Le Président du COSL clôture son intervention en attirant l'attention sur la Présidence de l'Union Européenne et sur l'importance de montrer différentes facettes du sport sous une lumière positive (développement du sport pour les sportifs selon les besoins de chacun, développement du sport comme partie intégrante de la culture européenne) plutôt que de s'atteler uniquement aux côtés négatifs du sport. Il atteste enfin le support continu du COSL pour la réalisation le plus rapidement des grandes infrastructures telles que le stade national de football ou encore une piste d'athlétisme appropriée à tous les égards et de tous les projets faisant partie de la première liste à réaliser dans le cadre du 10^e plan quinquennal pour l'équipement sportif.

4. Intervention du Ministre des Sports, Monsieur Romain Schneider

Le Ministre des Sports remercie d'emblée les nombreux athlètes qui au cours de l'année 2014 ont dignement représenté le Grand-Duché de Luxembourg, et dont les performances ont souvent été couronnées de succès. Les sportifs ont été durant 2014 les meilleurs ambassadeurs du Luxembourg à travers le monde, et ont contribué à la bonne image de marque du Luxembourg.

Le sport a connu un nouveau départ dans la continuité :

- sur le plan politique d'abord avec le même Ministre, un Ministère autonome de nouveau et un programme gouvernemental sport ambitieux destiné à supporter les nombreux chantiers du mouvement sportif tel qu'esquissés lors du discours du Président du COSL.
- sur le plan législatif ensuite avec l'adoption le 11 février 2014 du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe de 100 millions d'Euros, représentant la contribution étatique la plus forte pour les réalisations du concept intégré pour le sport au Luxembourg que le COSL a présenté en juillet 2014.

Le Ministre des Sports ne peut que saluer le concept intégré pour le sport et les visions y relatées. Il s'agit d'un excellent outil faisant un état des lieux actuel du sport au Luxembourg, mais il ne s'agit pas que d'une description de l'état des lieux. Il s'agit au-delà d'un vadé mécum pour le sport au Luxembourg illustrant

les pistes d'optimisation permettant d'atteindre les objectifs multiples tels que décrits dans le concept intégré.

Le concept intégré est en même temps un manuel permettant d'illustrer les ramifications du sport dans et à travers la société dans son ensemble, ainsi que les réseaux du sport dans les différents domaines de la société.

Le concept intégré constitue ainsi un projet ambitieux, ouvrant de nombreux chantiers et présentant des suggestions judicieuses devant permettre d'orienter les choix politiques afin d'atteindre les objectifs voulus. Le but final consiste à élever le sport à un niveau de politique sociétale, afin d'être perçu différemment dans et par la société.

Le sport devra fournir à tous et chacun une réponse pour atteindre ses objectifs personnels (sportifs d'élite et de haut niveau, sportifs, sportifs de loisirs, sportifs de toutes catégories d'âge, sport à l'école, sportifs handicapés).

- sur le plan financier et le support financier revenant au sport privé organisé finalement. Dans le respect du principe de subsidiarité, le Ministère des Sports souhaite renforcer les structures du mouvement sportif. Le support financier du COSL et des fédérations membres a été maintenu sans être revu à la baisse, afin de permettre au sport luxembourgeois de rester compétitif.

Concernant les prédispositions nécessaires à la création d'une Académie ou d'un Institut des Sports, il est indispensable que les rouages dans beaucoup de domaines avancent ensemble pour que cette Académie ou cet Institut des sports puisse devenir réalité. Une large concertation ainsi qu'une coopération constructive de tous les acteurs sont autant de moyens permettant d'atteindre le résultat final.

La Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne offrira une autre opportunité pour thématiser les différentes facettes du sport au Luxembourg. Pour la première fois sous Présidence luxembourgeoise le sport devient une compétence européenne faisant partie intégrante du Traité de Lisbonne.

A côté des dossiers usuels (antidopage, « match fixing »), la Présidence luxembourgeoise entend thématiser d'autres sujets qui permettent de donner une image positive des bienfaits du sport de manière générale.

Le dialogue entre le mouvement sportif et les autorités publiques sera au centre des débats lors d'une réunion informelle des Ministres européens des Sports, offrant une plateforme d'échanges d'attentes et d'ambitions de part et d'autre.

La priorité majeure de la Présidence luxembourgeoise (conférence des directeurs sportifs les 15 et 16 septembre 2015) sera la promotion de la motricité des enfants en bas âge qui est la prédisposition pour un suivi régulier d'une activité sportive et physique tout au long de la vie. Les conclusions tirées de cet événement seront soumises au Conseil des Ministres lors de sa réunion formelle le 24 novembre 2015. Lors de cette réunion, les Ministres des Sports mèneront un débat d'orientation politique sur le rôle et la place des athlètes dans la bonne gouvernance des fédérations sportives.

Trois autres aspects du sport feront l'objet de débats à part :

- la dimension économique du sport et son impact sur le PIB (7 octobre)
- la gestion des ressources humaines (bénévoles, volontaires, compatibilité des certifications nationale et celles des fédérations sportives, employabilité des jeunes) dans le sport (19 novembre)
- double carrière (20 novembre) : comment combiner vie de sportif et vie d'étudiants, la transition de la carrière de sportif vers la carrière professionnelle.

La première édition de la semaine européenne du sport en septembre et la foire du sport (12-13 septembre) offriront finalement l'occasion pour lancer quelques nouvelles initiatives dans l'intérêt du sport, de rapprocher le sport des citoyens et de rapprocher toujours plus d'adeptes du sport vers les activités sportives offertes dans le cadre du sport privé organisé.

A titre d'observations ponctuelles, le Ministre des Sports s'est dit satisfait de l'évolution qu'a prise le dossier du stade national de football. Ensemble avec la Ville de Luxembourg, une étape importante a été franchie pour la réalisation du stade sur le site de la Cloche d'Or.

Dans ce même contexte, il importe au Ministère des Sports de faire tout le nécessaire afin de garantir une utilisation plus efficace des infrastructures existantes, y incluses celles des établissements scolaires.

Concernant les chèques services accueil, les aides existantes pour le mouvement sportif ne seront pas abandonnées. Ces aides seront rapprochées du Ministère des Sports qui en fera la distribution à partir de 2016 au bénéfice des associations sportives, suivant des procédures simplifiées. Il reste acquis que toute aide dépendra de critères précis tels que la qualification appropriée d'entraîneurs pour l'encadrement des jeunes.

S'agissant du service du médico sportif, un service dont bénéficient annuellement quelque 13.000 sportifs gratuitement (coûts de 1 million d'Euros, sans frais de personnel), les efforts seront continués pour optimiser le fonctionnement du service en tant que tel.

En même temps, le Ministre des Sports lance un appel aux clubs et aux licenciés concernés par les examens du médico sportif de respecter leurs rendez-vous, et de ne pas continuer certaines pratiques telles que multiplication des prises de rendez-vous simultanés dans plusieurs centres, ce qui risque de bloquer des créneaux pour d'autres sportifs.

Tout autre réaménagement du service se fera en concertation avec le mouvement sportif. La communication des aptitudes des sportifs vers leurs fédérations et associations en fera partie intégrante.

En guise de conclusion, le Ministre des Sports remercie la secrétaire générale sortante pour son dévouement dans l'intérêt du sport et souhaite plein succès à son successeur Daniel Dax. Finalement, il exprime ses vœux de réussite au COSL, aux fédérations membres ainsi qu'à tous les athlètes pour leurs compétitions tout au long de l'année 2015, qui sera une année particulièrement bien remplie avec :

- les JPEE en Islande
- les jeux Européens à Baku
- les FOJE à Tbilissi
- les nombreuses qualifications sur le chemin menant à Rio 2016
- et les nombreuses participations aux différentes compétitions internationales.

5. Présentation du rapport du Conseil d'administration

La présentation du rapport du Conseil d'administration ne suscite aucun commentaire de la part des délégués fédéraux et le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport de la Commission de contrôle financier

Le Président du Bureau financier donne des explications sur certains postes du compte d'exploitation. Le bilan du COSL témoigne d'une réorganisation des provisions.

Les finances du COSL restent solides, tout en demandant une gestion rigoureuse pour les exercices à venir.

François Wies, au nom de la Commission de contrôle financier rend compte de la révision effectuée par les membres de la Commission de la comptabilité du COSL. Il tient à féliciter les responsables de la gestion des comptes pour leur travail consciencieux et de qualité.

7. Discussion des rapports présentés sub. 5. et 6.

Le représentant de la FLASSA rend attentif à un problème de fosse à la piscine olympique entravant les entraînements des membres de la Fédération. La Coque a été informée du problème et a pris les démarches nécessaires pour y remédier dans les meilleurs délais, afin d'assurer un déroulement normal des activités de la FLASSA.

Le Président de la FLTRi intervient au sujet des JPEE pour constater que la discipline du triathlon ne fait pas partie du programme sportif des JPEE. La FLTRi pourrait être intéressée à ce que le triathlon (distance olympique) soit inclus dans le programme des Jeux. Le Président répond que le secrétariat général des JPEE vient de collecter des informations sur les sports les plus pratiqués dans les petits d'Etats d'Europe, afin de suivre les évolutions au niveau des sports les plus populaires dans les différents Etats. Le COSL a répondu à cette demande en transmettant les informations telles que recensées dans les statistiques du Ministère des Sports. La philosophie des JPEE repose sur l'inclusion dans le programme des Jeux les sports ou disciplines les plus pratiqués dans la plupart des petits Etats d'Europe. La liste des sports n'est pas figée et l'inclusion d'autres disciplines que celles reprises traditionnellement (ex. squash, golf) est possible. Le triathlon n'a jusqu'à présent jamais été inclus dans le programme sportif faute de pays et d'athlètes assez nombreux pour organiser une compétition olympique qui dure deux heures. Force est cependant de constater que pour le programme des Jeux l'inclusion d'une discipline nouvelle se fait au détriment d'une autre discipline à remplacer, plutôt que d'être ajoutée en sus au programme sportif. D'un point de vue de l'organisation, les JPEE ont touché à leurs limites et le programme sportif ne peut dépasser le nombre de sports y inclus.

Une première approche pourrait consister à organiser, en dehors des périodes des JPEE, des compétitions de triathlon incluant des participants de tous les petits Etats d'Europe, de construire ainsi un événement qui, en cas d'intérêt dans tous les autres Etats, pourrait servir de portail d'entrée éventuelle dans le programme sportif des Jeux.

Le trésorier répond à une question portant sur la constitution de provisions pour certains postes (décomptes sportifs non encore introduits/comptabilisés, compétitions internationales).

8. Décharge à donner au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle financier

L'Assemblée générale donne décharge à l'unanimité au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle financier.

9. Constitution d'un bureau de vote

MM. Thierry Hoscheit, Marco Schmit et Mil Manderscheid sont désignés comme membres du bureau de vote par l'Assemblée générale.

10. Admission de Marie-Paule Hoffmann comme nouveau membre du Conseil d'administration

110 voix ont été exprimées en faveur de l'admission de Marie-Paule Hoffmann comme nouveau membre du Conseil d'administration, contre 15 voix en sa défaveur et 6 abstentions.

11. Adhésion d'un nouveau membre

L'Assemblée générale admet à l'unanimité la Fédération Luxembourgeoise des Sociétés d'Aviron comme nouveau membre du COSL, qui succède ainsi au Luxembourg International Rowing Club, membre démissionnaire.

Le Président de la FLSA remercie les délégués à l'Assemblée générale pour avoir admis la FLSA comme nouveau membre. La FLSA est affiliée à la Fédération Internationale des Sports d'Aviron (FISA). L'aviron est un sport « outdoor » qui peut être davantage développé au Luxembourg tout en valorisant les lieux où l'aviron peut être pratiqué.

Le premier Vice-Président du COSL explique que l'Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques (ALGSC) envisage de s'associer avec d'autres acteurs de sports de santé qui, émergeant dans une nouvelle fédération, pourrait reprendre la qualité de membre du COSL actuellement détenue par la ALGSC.

12. Modification des statuts (projet de modification distribué préalablement à l'Assemblée générale)

Le Président du COSL explique la procédure pour procéder au vote des modifications des statuts, en suggérant un vote séparé pour la proposition d'abolition du Conseil consultatif.

- Avant de soumettre les propositions de modification au vote de l'Assemblée générale, le premier Vice-Président du COSL expose les propositions de modification autres que celles traitant du Conseil consultatif qui ont été élaborées au sein du Bureau administratif depuis l'Assemblée générale de 2014 lors de laquelle les travaux de révision des statuts ont été annoncés y inclus les réflexions à faire sur l'abolition du Conseil consultatif et l'utilisation plus systématique de communications directes.

La dernière modification substantielle des statuts du COSL remonte à l'époque de centralisation du COL et des sports relevant du mouvement sportif qui ne sont pas des sports olympiques.

Suite à des travaux préparatoires approfondis au niveau du Bureau administratif, le Conseil d'administration a approuvé les orientations et lignes de conduite exposées ci-après dans ses séances des 29 septembre et 16 décembre 2014.

Par ailleurs, des observations ont été recueillies de la part de l'ALAD en vue d'une plus grande précision de certains aspects dans le chapitre relatif à la lutte antidopage dans les statuts du COSL.

Pour l'accord de conformité demandé auprès du CIO, ce dernier a confirmé son accord de principe concernant les propositions de modification envisagées pour une actualisation et modernisation des statuts.

En résumé, les propositions de modification portent essentiellement sur les points suivants :

- le Conseil d'administration : - sa composition et son mode d'élection (en bloc ou en individuel, la diversité...)

Il est proposé de maintenir l'élection en bloc sur des listes à présenter par les candidats-président. Pour les critères en liaison avec les qualités individuelles que les membres du Conseil devront par ailleurs remplir, il est préconisé une formulation plus simple et moins détaillée, mais qui garantisse toujours une composition de la liste des candidats équilibrée et diversifiée, notamment aussi selon des critères d'origine sportive des candidats.

L'exigence que le Conseil doit comprendre au moins trois membres féminins est maintenue ; une clause de limite d'âge maximum est intégrée (72 ans) ; la limitation à 3 mandats est précisée en ce sens qu'elle s'applique expressément aux mandats du président et des présidents des bureaux (ce qui inclut en principe le trésorier), c.-à-d. les seuls postes mentionnés dans les statuts avec une tâche précise.

La cooptation d'un nouvel administrateur en cas de vacance de poste (entre deux assemblées générales) sera formellement introduite dans les statuts.

- les sous-structures du Conseil d'administration (Bureau exécutif, Bureaux, Commissions, Groupes de travail)

Il est proposé de maintenir les bureaux actuels et d'utiliser au-delà une formule plus simple pour les autres sous-structures. Les exigences statutaires pour la composition des commissions et groupes de travail sont simplifiées ; la présence de deux membres du CA dans chacun des bureaux est maintenue.

- la Commission luxembourgeoise pour l'arbitrage dans le sport (CLAS) :

La CLAS est considérée comme utile et fonctionnant bien ; il peut être intéressant de suggérer aux fédérations (au moins aux principales d'entre elles) de suivre l'exemple de la FLF et d'introduire dans l'organisation de leurs structures juridictionnelles (internes à la fédération) une procédure de conciliation finale avant la saisine de la CLAS. Le principal avantage est de maintenir des relations normales entre acteurs de la fédération et de ne soumettre à la CLAS que les questions de principe et les litiges majeurs.

- les juridictions de la lutte contre le dopage :

Suite aux considérations exprimées par l'ALAD il est proposé

- de préciser le caractère public des audiences de ces juridictions (sauf décision du président qui tiendra compte à due concurrence du respect de la sphère privée - médicale notamment - des personnes impliquées)
- d'adapter et de rendre moins contraignant le délai dans lequel la motivation de la décision doit être soumise aux parties intéressées (délai raisonnable selon les circonstances du cas, au lieu de 15 jours dans tous les cas comme actuellement)
- d'introduire les dispositions relatives au caractère public des séances et au délai de motivation des décisions dans les textes

sur le Conseil de Discipline contre le dopage et sur Conseil Supérieur de Discipline contre le Dopage

- d'augmenter de 9 à 12 le nombre des arbitres prévu dans les statuts.

Les séances d'information des fédérations organisées les 2 et 5 février 2015 ont permis de dégager un consensus largement favorable pour les modifications des statuts soumis à l'Assemblée générale.

Le Président de la FLTRi, appuyé par le représentant de la FSCL donne à considérer, dans l'hypothèse du rejet par la suite de la proposition d'abolition du Conseil consultatif, de procéder à un nettoyage de texte de plusieurs articles (16, 19 et 38) qui traitent du Conseil consultatif en dehors du chapitre des statuts y consacré plus particulièrement.

Une intervention d'un représentant de la FSCL porte sur la limite d'âge que la proposition de modification suggère d'introduire dans les statuts et des risques de déchets au niveau des dirigeants que cette limite pourrait entraîner. Le Président explique que cette nouvelle disposition statutaire se veut d'être de bonne gouvernance. La limite ne joue que pour engager un nouveau mandat ; un mandat valablement attribué avant d'avoir atteint la limite d'âge prévue peut être assumé durant la durée réservée au mandat, même au-delà de la limite d'âge proprement dite.

109 voix ont été exprimées en faveur des propositions de modification des statuts autres que celles afférentes au Conseil consultatif, contre 13 voix en leur défaveur et 7 abstentions.

- Le Conseil consultatif :

Il est proposé à l'Assemblée générale d'abolir le Conseil consultatif.

Le Président du COSL explique que lors des consultations menées avec les Fédérations membres et les représentants du Conseil consultatif, tout le monde fut d'accord pour constater que le mode de fonctionnement actuel du Conseil consultatif n'est pas satisfaisant. Cependant, lors de ces mêmes consultations, il n'y a pas eu d'unanimité sur l'abolition ou non de cet organe.

Le Président du COSL rappelle les justifications qui ont mené à la proposition d'abolition du Conseil consultatif, tout en soulignant le dévouement apporté durant de très longues années par tous les membres de cet organe.

En effet, le mouvement sportif luxembourgeois a profondément changé depuis la mise en place de cet organe en 1978. A l'époque, le Comité Olympique Luxembourgeois (COL) a intégré toutes les fédérations et associations sportives ou à vocation sportive et caractère national (incluant les sports non olympiques), faisant évoluer le COL vers le COSL. La création du Conseil consultatif a permis d'organiser une représentativité des fédérations spécifique à un organe dédié ayant une mission limitée, mais jugée importante à l'époque.

Ainsi, le rôle du Conseil consultatif consiste en l'émission des avis demandés au COSL pour les lois, arrêtés et règlements grand-ducaux et ministériels concernant le sport et l'éducation physique et sportive ainsi qu'en la formulation, de sa propre initiative, des propositions du COSL concernant les mesures de portée générale à prendre par voie législative ou réglementaire dans le domaine du sport ou de l'éducation physique et sportive (article 47 des statuts du COSL).

Depuis lors, l'environnement sportif n'a cessé d'évoluer avec, comme étape importante, l'adoption de la loi du 3 août 2005 concernant le sport qui a confirmé le COSL comme organe central du mouvement sportif.

Or, il a été constaté d'une part un fonctionnement insatisfaisant de cet organe aux cours des dernières années, pour lequel il fut très difficile de trouver des membres disponibles et disposant des informations nécessaires pour rédiger des avis techniques et complexes. En outre, les sujets à aviser portent souvent sur des points qui connaissent des développements substantiels et qui sont traités par les membres du Conseil d'administration et du personnel professionnel pendant une période assez longue. Bon nombre de membres du Conseil consultatif ont d'ailleurs confirmé ne pas se sentir suffisamment outillés pour une rédaction adéquate et nuancée des avis requis.

Il s'y ajoute que l'existence d'un organe spécifique en complément au Conseil d'administration pourrait mettre à risque l'unicité des prises de positions sur des sujets intéressant le mouvement sportif dans son ensemble. Or le mouvement sportif se doit de parler d'une voix unie pour défendre ses intérêts notamment dans ses relations avec les pouvoirs publics. Le fonctionnement interne du COSL doit tenir compte de cette exigence.

Au vu de sa mission spécifique, le Conseil consultatif n'est d'ailleurs pas un organe susceptible de promouvoir la coopération entre les fédérations et le personnel et le conseil d'administration du COSL, les contacts se faisant directement et au jour le jour.

3, route d'Arlon • L-8009 Strassen

Le Président du Conseil consultatif retrace l'historique des différents échanges de prises de positions et souligne que le Conseil consultatif est un organe statutaire du COSL au même titre que le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale estimant que son abolition sans remplacement laisse une lacune dans le mouvement sportif au détriment des fédérations membres. Il déclare son opposition à l'abolition proposée, ceci d'autant plus que les mandats des membres du Conseil consultatif ont été renouvelés en 2014 et n'arrivent pas à échéance.

Par conséquent, le Président du Conseil consultatif lance un appel aux délégués à ne pas supporter la proposition d'abolition du Conseil consultatif.

Les représentants de deux fédérations (FLBP et FLTRI) appuient les propos du Président du Conseil consultatif.

Certaines autres fédérations remarquent qu'il leur est difficile d'évaluer en ce moment l'impact de l'abolition.

Sur proposition des représentants de la LASEL, appuyés par plusieurs autres fédérations, le report du vote sur l'abolition du Conseil consultatif à l'année prochaine est soumis au vote de l'Assemblée générale.

83 voix ont été exprimées en faveur de cette proposition, 46 voix ont été exprimées en sa défaveur.

13. Fixation du montant des cotisations et contributions

Le montant des cotisations et contributions est maintenu.

14. Examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice

Le trésorier du COSL présente le bilan et les comptes annuels 2014 ainsi que le projet de budget 2015. L'exercice 2014 a été clôturé par un léger bénéfice.

Le projet de budget est grevé par des dépenses importantes notamment liées au déplacement pour les JPEE 2015 en Islande, de même que par les autres événements programmés en 2015, alors que les Jeux Européens de Baku (taille de la délégation plus réduite) affecteront moins le budget 2015. Les dépenses importantes liées notamment à l'organisation de ces événements auront un impact négatif sur le résultat final pour l'exercice 2015.

Les chiffres pour le budget 2015, hormis des fluctuations plus importantes pour la rubrique « cadres », restent dans une large mesure constants.

La proposition de budget 2015 est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de l'Assemblée générale, Monsieur Georges Engel, Maire de la Commune de Sanem, remercie le COSL d'avoir choisi sa commune pour l'organisation de cette Assemblée générale et félicite les représentants des fédérations pour leur participation constructive aux travaux du COSL et de l'Assemblée générale. Le maire présente en quelques mots la Commune de Sanem, avec ses quatre localités Sanem, Ehlerange, Soleuvre et Belvaux, tout en attirant l'attention sur les excellentes infrastructures sportives de la commune permettant une bonne organisation des activités sportives sur le territoire de la Commune de Sanem.